



# Bulletin Officiel

N°6671 Mercredi 17 Août 2022

www.cmf.tn

27<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- : LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – SNMVT- MONOPRIX -	3
SERVICOM	4
OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-: SOCIETE ADWYA	5
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021	10
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	11

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK	12
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE</u>	
BNA SUBORDONNE 2022	13
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
ATTIJARI LEASING 2022-1	19
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	25

## ANNEXE I

### INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES -LLOYD TUNISIEN-

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

**ANNEXE III**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2022**

- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

**AVIS DU CMF**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-**

**DEPÔT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-  
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA  
VILLE DE TUNIS – SNMVT- « MONOPRIX »**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une offre publique d'achat -OPA- visant 3 903 348 actions de la SNMVT représentant 19,55% de son capital social, déposée par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

L'initiateur de ce projet est la société Tunisia Retail Group -TRG- agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS détenant ensemble 80,45% du capital de ladite société.

La cotation de la valeur SNMVT sera suspendue à partir du **18 août 2022**.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public qu'il a été alerté par les deux commissaires aux comptes de ladite société des informations suivantes : Dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes de la société SERVICOM SA, et suite à la démission du directeur général M. Mourad Dimassi, qui a quitté ses fonctions depuis le 09/08/2022, les commissaires aux comptes informent le Conseil du Marché Financier qu'il y a aujourd'hui vacance dans la direction de la société puisqu'aucune relève n'a été assurée à cette démission. M. Mourad Dimassi a démissionné également de toutes les sociétés du groupe SERVICOM et a adressé un courrier aux membres du Conseil d'Administration les incitant à faire admettre en urgence toutes les entreprises du groupe dans le cadre des sociétés en difficulté et nommer un administrateur judiciaire afin d'assurer les tâches courantes car depuis le 09/08/2022 la société n'a aucun signataire légal ni décideur.

Compte tenue de cette nouvelle situation de vacance du poste de direction générale, du non règlement des échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » après restructuration, de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, de la mise en faillite de la filiale SERVITRA (détenue en totalité) et sur laquelle SERVICOM SA a une créance en compte courant associé et en compte clients totalisant 33.914.997 TND au 31/12/2021 et de la situation financière déjà très difficile, les commissaires aux comptes ont constaté des incertitudes très significatives liées à la continuité de l'exploitation de la société SERVICOM SA ainsi que le reste des sociétés du groupe SERVICOM.

Par ailleurs, le Conseil du Marché Financier a invité les commissaires aux comptes à accomplir les diligences prévues par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives.

AVIS DU CMF

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire  
sur les actions de la société Adwya  
initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals**

Par décision n° 24 du 05 août 2022, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société Kilani Holding Pharmaceuticals, visant le reste des actions composant le capital de la société Adwya.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- Identité de l'initiateur :**

**Dénomination sociale :** Kilani Holding Pharmaceuticals

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Siège social :** 25, Rue 8603- Zone Industrielle Charguia -2035 Tunis-

**Identifiant unique :** 1781727L

La société Kilani Holding Pharmaceuticals agit de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage -Rue du Lac Constance -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La société Kilani Holding Pharmaceuticals détient directement 2 182 590 actions représentant 10,138% du capital de la société Adwya et 8 609 794 actions de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani représentant 39,993% du capital, soit au total 10 792 384 actions représentant 50,132% du capital de la société Adwya.

**IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la société Kilani Holding Pharmaceuticals, agissant de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Adwya, soit **10 735 616** actions représentant **49,869%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

**V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **5,950 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;

- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

#### **VI- But de l'offre :**

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°23 du 02 août 2022 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions Adwya qu'elle ne détient pas, de concert avec avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui ayant conféré de concert une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société Adwya sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Kilani Holding Pharmaceuticals de **2 182 590 actions** Adwya représentant **10,138%** du capital de ladite société.

#### **VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :**

Il convient de noter que le conseil d'administration de la société Adwya réuni en date du 21 juin 2022 a décidé de coopter Mme Sarra Limam Masmoudi (Directeur Général de la société Kilani Holding Pharmaceuticals), comme administrateur au conseil d'administration de la société visée et de la nommer entant que nouveau Président du conseil.

##### **1- Politique industrielle :**

- a) Faire des entités Adwya et Teriak ensemble, un champion régional pour une plus forte présence sur le continent avec une augmentation des exportations (Teriak a en effet une importante présence en Libye, et en Afrique subsaharienne) ; sachant que Teriak SA, est une société créée en 1996. Elle est une filiale du groupe Kilani opérant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique tunisienne.
- b) Activer les synergies entre Adwya et Teriak et bénéficier au maximum de l'expertise de Teriak sur différents volets ;
- c) Lancer plus rapidement de nouvelles gammes de produits.

##### **2 - Politique financière :**

Redresser d'urgence les performances financières de la société Adwya qui se sont fortement détériorées au cours des trois dernières années, menaçant la pérennité de l'entreprise.

##### **3 - Politique Industrielle:**

Investir dans le renouvellement des équipements, dans les capacités de stockage, dans les investissements de trigénération (favorisant des économies d'énergie) et ce, afin d'accompagner le développement de la société.

##### **4- Politique de la recherche et d'innovation :**

- ✓ Proposer aux médecins et aux patients une gamme de molécules plus large mais complémentaire ;
- ✓ Optimiser les formes galéniques, soient les aspects physiques du médicament : comprimés, gélules, sachets, solutions buvables, suspensions..., par site industriel au bénéfice des nouveaux produits.

**5- Cotation en Bourse :**

Au cas où l'offre dépasse la part de 95% du capital de la société Adwya, la société Kilani Holding Pharmaceuticals envisage de lancer une Offre Publique de Retrait en vue du retrait de la société Adwya de la cote de la bourse.

**VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :**

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

**IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :**

Néant

**XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **mercredi 10 août 2022 au mardi 30 août 2022 inclus**.

**XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **30 août 2022**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5- Suspension et reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions Adwya sera suspendue durant les séances de bourse du **08 et 09 août 2022**, et reprendra à partir du **10 août 2022**.

**XIII- Renseignements relatifs à la société visée :**

**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Adwya.

- **Siège social :** Route de la Marsa - GP 9, Km 14- BP 658 -2070 La Marsa.

- **Téléphone :** 71 778 555

- **Forme juridique :** Société Anonyme -SA-

- **Date de constitution** : 25/06/1983
- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Identifiant unique**: 0014346Y
- **Exercice social** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.
- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- \*de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- \*de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- \*de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- \*l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- \*la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

## 2-Administration, direction et contrôle:

### Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mme Sarra Limam Masmoudi <sup>(1)</sup>	Présidente	Elle-même	2022
Etat Tunisien	Membre	Mr Adel Garar	2021-2023
Etat Tunisien	Membre	Mr Abderahman Khochtali	2021-2023
Mme Hajer Elloumi <sup>(1)</sup>	Membre	Elle-même	2022
Mr Sami Ben Ayed <sup>(1)</sup>	Membre	Lui-même	2022
Mr Tarek Hammami <sup>(1)</sup>	Membre	Lui-même	2022
Actionnaires minoritaires	Membre	Mr. Mounir Jerbi	2020-2022
Administrateurs indépendants (2)	-	-	-

- (1) Cooptation par le conseil d'administration du 21/06/22 en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mme Molka Feriel El Materi, Sadry El Materi, Sofiane El Materi, et Moncef Zmerli) et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2022.
- (2) Démission des administrateurs indépendants messieurs Kamel Iddir et Slim Tlatli avec effet, à compter de la réunion du conseil d'administration du 21/06/22.

### Direction :

**Mr Tarak Hammami** : Directeur Général de la société Adwya (conseil d'administration du 02/07/2018).

**Mr Aymen Ben Kraiem** : Directeur Général Adjoint (conseil d'administration du 20/08/21).



**Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Mourad Guellaty et Associés- MOURAD GUELLATY	45, Avenue de la République - 2070 Marsa Safsaf – TUNIS	2022-2023-2024

**3- Renseignements concernant le capital :**

- Capital social : 21 528 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 21 528 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 21 528 000 actions

- Structure du capital de la société Adwya après l'opération d'acquisition en date du 28/07/2022 par la société Kilani Holding Pharmaceuticals:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Kilani Holding Pharmaceuticals</b>	<b>2 182 590</b>	<b>2 182 590</b>	<b>10,138%</b>	<b>2 180 590</b>	<b>10,138%</b>
<b>Lasaad Kilani</b>	<b>4 304 897</b>	<b>4 304 897</b>	<b>19,997%</b>	<b>4 304 897</b>	<b>19,997%</b>
<b>Rafik Kilani</b>	<b>4 304 897</b>	<b>4 304 897</b>	<b>19,997%</b>	<b>4 304 897</b>	<b>19,997%</b>
<b>Autres actionnaires dont</b>	<b>10 735 616</b>	<b>10 735 616</b>	<b>49,868%</b>	<b>10 735 616</b>	<b>49,868%</b>
Etat Tunisien	7 648 648	7 648 648	35,529%	7 648 648	35,529%
Autres	3 086 968	3 086 968	14,339%	3 086 968	14,339%
<b>Total</b>	<b>21 528 000</b>	<b>21 528 000</b>	<b>100%</b>	<b>21 528 000</b>	<b>100%</b>

**4- Situation financière de la société :****4-1 Etats financiers individuels de la société Adwya arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6598 du jeudi 05/05/2022.

**4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Adwya arrêtés au 30/06/2022 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6651 du mardi 19/07/2022.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2022**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Siege social: Avenue H. Bourguiba 4100 Médenine

Centre d'affaires: Zone d'activités Kheireddine, Les berges du Lac 3, 2015 Tunis

Wifak International Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public l'obtention de l'accord du Conseil Général des Assurances et du Ministère des Finances pour l'acquisition de 95.9% du capital de la société des assurances Attakafulia. La banque s'engage à informer le public de toute information pertinente concernant le déroulement de l'acquisition.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2022 – AS – 1084

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**



**البنك الوطني الفلاحي**  
**Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

*Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis*

*Identifiant unique : 0000123L*

*Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152*

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**« BNA Subordonné 2022 » de 150MD susceptible d'être porté à 200MD**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

*L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29/04/2022 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.*

*Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 08/08/2022 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 150MD susceptible d'être porté à 200MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :*

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 150 millions de dinars divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 200 millions de dinars divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

*Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 17/08/2022 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 03/10/2022. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 200MD est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.*

*En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/10/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.*

*En cas d'un placement d'un montant inférieur à 150 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/10/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.*

*Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.*

➤ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. **Caractéristiques des titres émis**

➤ **Dénomination de l'emprunt** : « BNA Subordonné 2022 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres** : Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **03/10/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ *Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,6% et/ou TMM + 2,55% ;*

→ *Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,1% et/ou TMM + 3%.*

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,55%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2027** pour la catégorie A et le **03/10/2029** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **3 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2023**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2023** pour la catégorie A et le **03/10/2025** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,55%** l'an pour la catégorie A et **10,1%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2022, qui est égale à 6,403%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,953% pour la catégorie A et de 9,403% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,55% pour la catégorie A et de 3% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,672** années et de **4,100** années pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.



➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

→ **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés et/ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang :** La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « BNA Subordonné 2022 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
  
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**

**« Attijari Leasing 2022-1 »**

**Décisions à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions de dinars** pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **18 mai 2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire (ordinaire ou subordonné) d'un montant de **20 millions de dinars** susceptible d'être porté à **30 millions de dinars** et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **29 juillet 2022**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2022-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 août 2022** et clôturées au plus tard le **22 septembre 2022**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

*L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.*

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 septembre 2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 août 2022** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2022 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 250 millions de dinars.

### **Caractéristiques des titres émis**

#### **Nature, forme et délivrance des titres**

<b>Dénomination de l'emprunt</b>	de «Attijari Leasing 2022-1»
<b>Nature des titres</b>	Titres de créance
<b>Forme des obligations</b>	Nominatives
<b>Catégorie des titres</b>	Obligations ordinaires
<b>Modalités et délais de délivrance des titres</b>	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse
<b>Législation sous laquelle les titres sont créés</b>	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

### **Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 septembre 2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 septembre 2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre de l'année N-1** au mois d'**août de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 septembre 2027** pour les deux catégories.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 septembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 septembre 2023** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,00%** l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 (à titre indicatif) qui est égale à **6,4033%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,1533%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

**Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

**Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est de **3 années** pour les deux catégories.

### **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

**Pour les obligations de la Catégorie A :** La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,660** années.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **22 octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : **A - (tun)** ;
- Note à court terme : **F2 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

### **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A- (EXP) (tun)**» à l'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» en date du **21 juillet 2022**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note «**A- » (tun)** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

*La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)*

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération visée par le CMF qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

#### **Marché des titres**

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 août 2022 sous le N°22-1080, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du 18 juillet 2022 sous le N°22-005 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.**

**La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, ATTIJARI INTERMEDIATION-Intermédiaire en Bourse, Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.**

---

2022 – AS – 1068



	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	107,536	107,552
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	148,223	148,247
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	123,343	123,363
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	133,425	133,447
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	128,804	128,825
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	129,287	129,310
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	123,736	123,755
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,847	49,854
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,036	36,042
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	122,658	122,678
11	BTK SICAV ***	SCIF	16/10/00	104,652	108,227	108,243
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,075	19,078
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	132,396	132,409
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,245	1,245
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	129,326	129,345
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,555	12,557
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	182,508	182,538
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,428	12,430
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	103,842	103,860
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	106,222	106,241
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,873	14,876
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,016	2,018
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,480	67,486
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	141,764	141,788
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	109,175	109,177
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,112	115,129
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	148,097	148,548
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	559,030	560,172
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	144,975	146,038
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	187,854	188,620
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	105,350	105,730
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	135,669	135,752
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	173,005	173,113
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	151,152	151,303
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,854	23,919
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	97,217	97,348
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,011	1,011
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,028	1,029
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 330,337	2 333,221
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	143,172	144,685
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	234,432	232,323
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,049	3,052
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,745	2,747
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,606	64,591
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,364	1,365
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,273	1,276
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,267	1,271
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,790	14,052
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,102	11,131
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	13,502	13,617
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	95,191	95,621
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,315	1,328

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	108,662	108,676
57	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	99,962	99,977
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	106,040	106,057
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	103,501	103,518
60	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	104,996	105,015
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	108,447	108,465
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	104,711	104,729
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	101,918	101,934
64	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,920	100,921
65	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	105,626	105,642
66	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	107,226	107,245
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	104,988	105,004
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,988	103,999
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	103,989	104,005
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	102,459	102,477
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,310	106,321
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	102,931	102,947
73	AL IHFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	101,496	101,508
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	106,381	106,393
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	101,898	101,913
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	108,829	108,836
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	104,553	104,570
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	108,204	108,221
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	108,975	109,092
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	63,573	63,665
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	105,459	105,717
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,824	17,832
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	297,558	298,098
84	S TRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 183,650	2 187,398
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,445	70,477
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,639	55,648
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,132	108,138
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,374	11,375
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,226	15,278
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,015	17,094
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,747	14,808
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,799	106,999
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	86,468	86,831
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	90,225	90,685
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,613	104,625
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	101,396	101,654
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,944	11,006
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	101,490	101,988
100	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	152,228	152,463
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	106,454	107,489
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	120,024	120,084
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	128,418	127,885
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	187,156	188,661
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	172,525	173,933
106	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	169,414	170,250
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	23,111	23,556
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	146,178	147,340
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,485	162,036
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 111,583	5 131,185
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	94,908	95,340
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 695,186	4 717,828
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,522	10,557
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	169,423	169,696
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 283,459	11 321,892
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 195,585	10 214,360
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	126,147	126,314

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

\*\*\*\* La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"**

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2022, la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ La liste des Administrateurs

#### **1-Les Résolutions Adoptées :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par les commissaires aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif brut comptable pour un montant de 520 063 0617 dinars et un résultat net comptable de six millions quatre cent soixante-dix mille sept cent soixante-deux dinars (6 470 762 TND).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à six millions quatre cent soixante-dix mille sept cent soixante-deux dinars (6 470 762 DT) et décide de l'affecter au poste report à nouveau comme suit :

Résultats reportés 2021	-13 380 630
Résultat de l'exercice	6 470 762
Report à nouveau	-6 909 868

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres du Comité Permanent d'Audit et aux administrateurs membres du Comité Des Risques.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs de la société et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Monsieur Taieb BAYAHI,
- Monsieur Yahia BAYAHI,
- Monsieur Tahar BAYAHI,
- Monsieur Brahim ANANE,
- Monsieur Aissa HIDOUSSE,
- Monsieur Khaled BAYAHI,
- Madame Ezzeddine SAIDANE,
- Monsieur Taoufik JELASSI,
- CFI représentée par Monsieur Ali ISMAIL.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Christian De BOISSIEU, Administrateur de la société pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant l'exercice clos le 31/12/2024.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes Finor et Conseil, Audit et Formation sont arrivés à terme et décide de :

- Renouveler le mandat de Cabinet Finor pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Désigner Cabinet Ernst & Young comme Commissaire aux Comptes pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **NEUVIEME DECISION**

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance du Procès-verbal de Conseil d'Administration n° 317 du 25 Novembre 2019, réuni le 25 Novembre 2019, de l'acceptation de Comité Général des Assurances du transfert de Portefeuille Vie du 15 Février 2022, et du contrat de transfert de portefeuille Vie à la société Lloyd Vie, et le Procès-verbal de Conseil d'Administration n° 333 du 22 Février 2022, réuni le 22 Février 2022, approuve l'opération de transfert de Portefeuille vie à la société Lloyd Vie, sur la base de la situation auditée arrêtée le 31/12/2021 des deux sociétés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **DIXIEME DECISION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées telle que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **ONZIEME DECISION**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## 2- Le bilan après affectation du résultat comptable :

<b>ACTIFS</b>		
	<b>En DT</b>	
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>EX 2021</b>	<b>EX 2020</b>
<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant Net</b>	<b>Montant Net</b>
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>5 565 628</b>	<b>2 928 772</b>
AC11 Investissements R&D	6 833	12 441
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	5 558 795	2 916 331
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>2 100 327</b>	<b>1 678 149</b>
AC21 Installations techniques & machines	1 837 627	1 386 492
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	262 700	291 657
<b>AC3 Placements</b>	<b>222 014 534</b>	<b>219 681 680</b>
<b>AC31 Terrains &amp; Constructions</b>	<b>11 413 803</b>	<b>11 428 047</b>
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 735 525	9 735 525
AC312 Terrains & Constructions Hors Exp.	1 678 278	1 692 522
AC32 Placements Entreprises Liées		0
AC321 Part dans les entreprises liées		0
AC322 Bons & Obligations émis / Eses liées et créances sur ces Eses		0
AC323 Part dans les entreprises avec liens de participations		0
AC324 Bons & Obligat émis / Eses avec lien de part et créances sur ces Eses		0
<b>AC33 Autres placements</b>	<b>210 600 731</b>	<b>208 253 632</b>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	64 209 501	53 216 747
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	146 099 000	154 383 000
AC333 Prêts hypothécaires		0
AC334 Autres prêts	253 435	617 591
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		0
AC336 Autres	38 794	36 294
AC34 Créances Esp. Déposées Ets. Cédantes		0
<b>AC4 Plac. Rep. Prov. Tech (Contrat UC)</b>		
<b>AC5 Part des reass dans les prov techniques</b>	<b>111 738 195</b>	<b>106 570 468</b>
AC510 Prov. PNA & Primes a annuler	11 070 329	10 195 184
AC520 Prov. Assurance Vie	17 065 173	21 322 287
AC530 Prov. Sinistres ( Vie )	4 765 250	3 619 244
AC531 Prov. Sinistres ( Non Vie )	78 837 443	71 035 133
AC540 Prov. Part. Bces & Rist. ( Vie )	0	0
AC541 Prov. Part. Bces & Rist. ( Non Vie )	0	0
AC550 Prov. Egalisation et d'équilibrage	0	0
AC560 Autres Prov. Techniques ( Vie )	0	0
AC561 Autres Prov. Techniques ( Non Vie )	0	398 619
AC570 Provisions techniques des contrats en UC	0	0
<b>AC6 Créances</b>	<b>104 915 648</b>	<b>96 310 640</b>
<b>AC61 Créances Opérations Ass. Directe</b>	<b>51 705 257</b>	<b>48 410 740</b>
AC611 Primes Acquises et Non Emises	3 250 615	1 885 311
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	40 959 908	40 210 214
AC612 Créances douteuses / agents généraux	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées	7 494 733	6 315 215
<b>AC62 Créances Opérations Réassurance</b>	<b>40 553 284</b>	<b>35 438 749</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>12 657 108</b>	<b>12 461 152</b>
AC631 Personnel	354 065	309 374
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	10 845 875	10 827 735
AC633 Débiteurs divers	1 457 168	1 324 043
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>33 486 661</b>	<b>25 751 745</b>
AC71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	18 428 136	12 910 892
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>11 691 269</b>	<b>8 957 771</b>
AC721 Frais d'Acquisition reportés	8 549 102	6 982 845
AC722 Autres charges a répartir	3 142 166	1 974 926
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>3 367 257</b>	<b>3 883 081</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non echues	2 786 576	3 181 213
AC732 Estimation de réassurance acceptation	0	
AC733 Autres comptes de régularisation	580 681	701 869
<b>Total</b>	<b>479 820 993</b>	<b>452 921 453</b>

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>			
<b>Au 31/12/2021</b>			
		<b>En DT</b>	
<b>Ref EF</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT 2021</b>	<b>MONTANT 2020</b>
	<b><u>CP Capitaux Propres</u></b>		
<b>CP1</b>	<b>CP1 Capital social</b>	45 000 000	45 000 000
<b>CP2</b>	<b>CP2 Réserves &amp; Primes liées Capital Social</b>	40 000	40 000
<b>CP2</b>	<b>CP2 Réserves de réinvestissement</b>	13 250 000	16 250 000
<b>CP3</b>	<b>CP3 Rachat d'actions propres</b>	0	0
<b>CP4</b>	<b>CP4 Autres capitaux propres</b>	37 500 000	37 500 000
<b>CP5</b>	<b>CP5 Résultats reportés</b>	<b>-6 909 868</b>	<b>-16 380 630</b>
<b>CP50</b>	CP5 Résultats reportés	-6 605 554	-16 076 316
<b>CP51</b>	CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
<b>CP52</b>	CP5 Réserve Spéciale		
	<b>Total CP Ap Affectation</b>	<b>88 880 132</b>	<b>82 409 370</b>
	<b><u>PA1 Autres passifs financiers</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA11</b>	<b>PA11 Emprunts obligataires</b>	0	0
<b>PA12</b>	<b>PA12 TCN émis par l'entreprise</b>	0	0
<b>PA13</b>	<b>PA13 Autres Emprunts</b>	0	0
<b>PA14</b>	<b>PA14 Dettes Étab. Bancaires &amp; Financiers</b>	0	0
	<b><u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u></b>	<b>829 271</b>	<b>926 297</b>
<b>PA21</b>	PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	0	0
<b>PA22</b>	PA22 Prov. Impôts	0	0
<b>PA23</b>	PA23 Autres Provisions	829 271	926 297
	<b><u>PA3 Provisions techniques brutes</u></b>	<b>227 838 942</b>	<b>213 353 085</b>
<b>PA310</b>	PA310 Prov. Primes Non Acquises	41 699 045	35 507 390
<b>PA320</b>	PA320 Prov. Assurances Vie	55 264 505	55 257 656
<b>PA330</b>	PA330 Prov. Sinistres ( Vie )	5 388 821	4 910 782
<b>PA331</b>	PA331 Prov. Sinistres ( Non Vie )	120 032 790	113 275 687
<b>PA340</b>	PA340 Prov. Part. Bfées & Rist (Vie)	0	0
<b>PA341</b>	PA341 Prov. Part. Bfées & Rist (Non Vie)	4 424 841	2 944 576
<b>PA350</b>	PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	29 066	0
<b>PA360</b>	PA360 Autres Prov. Techniques ( Vie )	0	0
<b>PA361</b>	PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie )	999 874	1 456 993
<b>PA4</b>	<b><u>PA4 Prov. Techniques Contrats en UC</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA5</b>	<b><u>PA5 Dettes Dépôts Esp. Recues Cessionnaires</u></b>	<b>107 165 980</b>	<b>98 992 229</b>
	<b><u>PA6 Autres dettes</u></b>	<b>46 349 566</b>	<b>47 313 069</b>
<b>PA61</b>	<b>PA61 Dettes Opérations Assurance Directe</b>	<b>10 146 307</b>	<b>11 830 365</b>
	<b>PA62 Dettes Opérations Réassurance</b>	<b>16 640 847</b>	<b>19 244 372</b>
<b>PA621</b>	PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	0	0
<b>PA622</b>	PA622 Autres dettes	16 640 847	19 244 372
	<b>PA63 Autres dettes</b>	<b>19 562 412</b>	<b>16 238 332</b>
<b>PA631</b>	PA631 Dépôts et cautionnements reçus	451 753	451 753
<b>PA632</b>	PA632 Personnel	1 566 490	1 301 156
<b>PA633</b>	PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	4 962 357	3 765 310
<b>PA634</b>	PA634 Crédeurs divers	12 581 813	10 720 113
	<b><u>PA7 Autres passifs</u></b>	<b>8 757 102</b>	<b>9 927 405</b>
	<b>PA71 Comptes Régularisations Passif</b>	<b>4 686 688</b>	<b>5 038 059</b>
<b>PA710</b>	PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 323 912	1 198 525
<b>PA712</b>	PA712 Autres comptes de régularisation passif	3 362 776	3 839 533
<b>PA73</b>	<b>PA73 Concours Bancaires &amp; Autres Passifs Fin.</b>	<b>4 070 414</b>	<b>4 889 346</b>
	<b>Total</b>	<b>479 820 993</b>	<b>452 921 453</b>

### 3- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Amortissements Différés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2021 avant affectation</b>	<b>45 000 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>37 500 000</b>	<b>-13 380 630</b>	<b>13 250 000</b>	<b>6 470 762</b>	<b>88 880 132</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29-06-2022					6 470 762		-6 470 762	
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2021								
Dotations au fonds social								
Rachat actions propres								
Cession actions propres								
Dividendes sur actions propres								
<b>Solde au 31 Décembre 2021 après affectation (Après AGO)</b>	<b>45 000 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>37 500 000</b>	<b>-6 909 868</b>	<b>13 250 000</b>	<b>0</b>	<b>88 880 132</b>



**4-La liste des Administrateurs :**

ADMINISTRATEUR	Date d'expiration du mandat	Activités Exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
M. Taieb BAYAH	2021-2024		Président du Conseil d'Administration de la société TPS
			Président du Conseil d'Administration de la société Lloyd Vie
			Administrateur à la société TPR
			Administrateur à la société MONTFLEURY
			Administrateur à la société CETRAM
			Administrateur à la société CFI
			Administrateur à la société INDINVEST
			Administrateur à la société CFI SICAR
			Administrateur à la société SICAM
			Administrateur à la société UNIFACTOR
			Administrateur à la société SEDAN
M. Yahia BAYAH	2021-2024		Président du Conseil d'Administration de la société CFI
			Président du Conseil d'Administration de la société INDINVEST
			Président du Conseil d'Administration de la société TPR
			Président du Conseil d'Administration de la société CETRAM
			Président du Conseil d'Administration de la société MONTFLEURY

		Président du Conseil d'Administration de la société TUNICAST
		Administrateur à la société Lloyd Vie
		Administrateur à la société CFI SICAR
		Administrateur à l'ATB
		Administrateur à la société SICAM
		Administrateur à la société TPS
		Administrateur à la société UNIFACTOR
		Administrateur à la société SEDAN
		Administrateur à la société MED INVEST COMPANY
		Administrateur à la société BHM PROMOGRO
M. Tahar BAYAH	2021-2024	Président du Conseil d'Administration de la société centrale Magasin Général
		Président du Conseil d'Administration de la société l'Immobilière Magasin Général
		Président du Conseil d'administration de la société SICAM
		Président du Conseil d'Administration de la société MEDINVEST COMPANY
		Administrateur à la société TPR
		Administrateur à la société CFI
		Administrateur à la société Lloyd Vie
		Administrateur à la société Economie du Nord
		Administrateur à Tuniscat

			Président du Conseil d'Administration de la société Magasin Général SICAR
			Président du Conseil d'Administration de la société Magasin Général INVEST
			Président du Conseil d'Administration de la société BHM Promogro
M. Brahim ANANE	2021-2024		Administrateur à la société TPR
			Administrateur de la société Lloyd Vie
			Administrateur de la société SOTUVER
			Président du Conseil d'Administration de la société Tuninvest SICAR
			Administrateur à la société TPS
			Administrateur à la société Panilabo
M. Ezzeddine SAIDANE	2021-2024	Directeur Général de la société Directway consulting	
M.Tawfik JELASSI	2021-2024	Professeur à la faculté IMD Lausanne	
M. Khaled BAYAHI	2021-2024	Président Directeur Général de la société TUNICAST	
CFI société financière d'investissement représentée par M.Ali ISMAIL	2021-2024		Administrateur à SOTUVER représentée par M Ali Ismail
M.Aissa HIDOUSI	2021-2024	Ancien Directeur Général de BEST LEASE	

M. Christian DE BOISSIEU	2021-2024	Membre du Conseil Scientifique de l'AMF. Membre du Conseil Scientifique de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC), et du Conseil Scientifique de la COSOB (régulateur financier algérien). président du Conseil Scientifique de l'ITA (Institut Tunisien des Administrateurs).
-----------------------------	-----------	---

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998



62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

99.Zitouna Takaful

Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,  
1<sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-

71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



# **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022**

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 271 288** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **54 438** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 22,13% de l'actif au 30 Juin 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 juillet 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

## BILAN

Arrêté au 30/06/2022 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>989 974,635</b>	<b>1 029 530,186</b>	<b>1 015 703,824</b>
	a- Actions et droits rattachés		989 974,635	1 029 530,186	1 015 703,824
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>281 313,633</b>	<b>269 998,448</b>	<b>268 656,175</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		281 313,633	269 998,448	268 656,175
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>		0,000	0,000	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		0,000	0,000	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 271 288,268</b>	<b>1 299 528,634</b>	<b>1 284 359,999</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
			<b><u>37 700,477</u></b>	<b><u>25 175,003</u></b>	<b><u>37 191,092</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	13 687,658	4 501,281	10 926,439
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	24 012,819	20 673,722	26 264,653
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>1 233 587,791</u></b>	<b><u>1 274 353,631</u></b>	<b><u>1 247 168,907</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>1 215 556,883</b>	<b>1 260 384,908</b>	<b>1 238 707,757</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>18 030,908</u></b>	<b><u>13 968,723</u></b>	<b><u>8 461,150</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		18 030,908	13 968,723	8 461,150
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>1 271 288,268</b>	<b>1 299 528,634</b>	<b>1 284 359,999</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>PR 1</u> <b>Revenus du portefeuille-titres</b>	3.1	<b>40 228,840</b>	<b>40 228,840</b>	<b>35 877,500</b>	<b>35 877,500</b>	<b>52 759,950</b>
Dividendes		40 228,840	40 228,840	35 877,500	35 877,500	52 759,950
<u>PR 2</u> <b>Revenus des placements monétaires</b>	3.2	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>40 228,840</b>	<b>40 228,840</b>	<b>35 877,500</b>	<b>35 877,500</b>	<b>52 759,950</b>
<u>CH 1</u> <b>Charges de gestion des placements</b>	3.7	<b>-4 234,267</b>	<b>-8 479,616</b>	<b>-4 501,882</b>	<b>-8 845,938</b>	<b>-17 877,535</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>35 994,573</b>	<b>31 749,224</b>	<b>31 375,618</b>	<b>27 031,562</b>	<b>34 882,415</b>
<u>CH 2</u> <b>Autres charges</b>	3.8	-7 354,260	-13 684,894	-7 206,840	-13 482,245	-26 724,504
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>28 640,313</b>	<b>18 064,330</b>	<b>24 168,778</b>	<b>13 549,317</b>	<b>8 157,911</b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-177,778	-33,422	387,883	419,406	303,239
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>28 462,535</b>	<b>18 030,908</b>	<b>24 556,661</b>	<b>13 968,723</b>	<b>8 461,150</b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		177,778	33,422	-387,883	-419,406	-303,239
<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b>		44 308,181	33 546,120	-7 549,303	31 507,806	53 901,020
<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b>		-18 369,549	-18 369,549	1 517,557	3 720,236	-29 608,190
<b>Frais de négociation de titres</b>		-141,168	-141,168	-104,309	-160,472	-745,478
<b>Résultat net de la période</b>		<b>54 437,777</b>	<b>33 099,733</b>	<b>18 032,723</b>	<b>48 616,887</b>	<b>31 705,263</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>54 437,777</u></b>	<b><u>33 099,733</u></b>	<b><u>18 032,723</u></b>	<b><u>48 616,887</u></b>	<b><u>31 705,263</u></b>
a- Résultat d'exploitation	28 640,313	18 064,330	24 168,778	13 549,317	8 157,911
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 308,181	33 546,120	-7 549,303	31 507,806	53 901,020
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-18 369,549	-18 369,549	1 517,557	3 720,236	-29 608,190
d- Frais de négociation de titre	-141,168	-141,168	-104,309	-160,472	-745,478
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-13 322,505</u></b>	<b><u>-46 680,849</u></b>	<b><u>-46 298,229</u></b>	<b><u>-50 787,379</u></b>	<b><u>-61 060,479</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- Capital	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>b- Rachats</b>	<b>13 322,505</b>	<b>46 680,849</b>	<b>46 298,229</b>	<b>50 787,379</b>	<b>61 060,479</b>
- Capital	15 000,000	52 800,000	52 100,000	57 300,000	68 800,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-1 677,495	-6 119,151	-5 801,771	-6 512,621	-7 739,521
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>41 115,272</b>	<b>-13 581,116</b>	<b>-28 265,506</b>	<b>-2 170,492</b>	<b>-29 355,216</b>
AN4-Actif Net					
<u>a- En début de période</u>	1 192 472,519	1 247 168,907	1 302 619,137	1 276 524,123	1 276 524,123
<u>b- En fin de période</u>	1 233 587,791	1 233 587,791	1 274 353,631	1 274 353,631	1 247 168,907
AN5-Nombre d'actions					
<u>a- En début de période</u>	13 825	14 203	14 839	14 891	14 891
<u>b- En fin de période</u>	13 675	13 675	14 318	14 318	14 203
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>90,207</b>	<b>90,207</b>	<b>89,003</b>	<b>89,003</b>	<b>87,810</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>18,38%</b>	<b>5,50%</b>	<b>5,57%</b>	<b>7,71%</b>	<b>2,43%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2022**

### **Présentation de la société :**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-06-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de

réserve à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

### 2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2022 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2022	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>1 035 253,929</b>	<b>989 974,635</b>	<b>77,87%</b>
ATTIJARI BANK	3 500	166 964,910	124 103,000	9,76%
BIAT	1 600	92 713,560	113 089,600	8,90%
OTH	13 758	153 365,495	102 442,068	8,06%
SAH	5 000	52 469,352	44 170,000	3,47%
SAMI	23 315	69 136,100	66 680,900	5,25%
SFBT	6 800	79 530,685	106 651,200	8,39%
SMART TUNISIE	610	15 555,000	14 335,000	1,13%
SOMOCER	31 786	41 774,750	25 142,726	1,98%
SOTIPAPIER	4 500	33 165,000	26 325,000	2,07%
SOTUVER	14 027	53 444,662	126 214,946	9,93%
TELNET HOLDING	6 500	52 028,183	50 050,000	3,94%
TRP	19 950	82 879,138	85 665,300	6,74%
UIB	5 750	125 682,244	89 021,500	7,00%
UNIMED	2 251	16 544,850	16 083,395	1,27%
<b>Total</b>		<b>1 035 253,929</b>	<b>989 974,635</b>	<b>77,87%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.22
<b>Revenus des Actions</b>	<b>40 228,840</b>	<b>40 228,840</b>	<b>35 877,500</b>	<b>35 877,500</b>	<b>52 759,950</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 228,840</b>	<b>40 228,840</b>	<b>35 877,500</b>	<b>35 877,500</b>	<b>52 759,950</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à 281 313,633 DT et s'analyse comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	0,000	0,000	0,00%
Disponibilités	281 313,633	269 998,448	268 656,175	22,13%
<b>Total</b>	<b>281 313,633</b>	<b>269 998,448</b>	<b>268 656,175</b>	<b>22,13%</b>

### 3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>13 687,658</b>	<b>4 501,281</b>	<b>10 926,439</b>
	Frais de gestionnaire	1 209,788	1 286,252	1 280,210
	Frais de dépositaire	1 250,817	321,567	966,688
	Frais de distributeurs	11 227,053	2 893,462	8 679,541

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>24 012,819</b>	<b>20 673,722</b>	<b>26 264,653</b>
	Etat, retenue à la source	2 320,458	309,218	0,000
	Redevance CMF	100,288	106,366	105,343
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 592,073	20 258,138	26 159,310

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
* Montant en nominal	1 420 300
* Nombre de titres	14 203
* Nombre d'actionnaires	56
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	52 800
* Nombre de titres rachetés	528
<b>Capital au 30/06/2022</b>	
* Montant en nominal	1 367 500
* Nombre de titres	13 675
* Nombre d'actionnaires	48



La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 s'élève à -13 581,116 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/06/2022 est de 13 675 contre 14 203 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2021</u></b>	<b><u>1 238 707,757</u></b>	<b><u>1 238 707,757</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-52 800,000</u></b>	<b><u>-52 800,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>29 649,126</u></b>	<b><u>47 680,034</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	33 546,120	33 546,120
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-18 369,549	-18 369,549
- Frais de négociation de titres	-141,168	-141,168
- Régularisation des sommes capitalisables	6 467,118	6 467,118
- Résultat de l'exercice antérieur	8 461,150	8 461,150
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-314,545	-314,545
- Sommes capitalisables		18 030,908
<b><u>Montant fin de période au 30/06/2022</u></b>	<b><u>1 215 556,883</u></b>	<b><u>1 233 587,791</u></b>

### 3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/06/2022 s'élèvent à 18 030,908 DT contre 8 461,150 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	18 064,330	13 549,317	8 157,911
Régularisation du résultat d'exploitation	-33,422	419,406	303,239
<b><u>Total</u></b>	<b><u>18 030,908</u></b>	<b><u>13 968,723</u></b>	<b><u>8 461,150</u></b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>4 234,267</u></b>	<b><u>8 479,616</u></b>	<b><u>4 501,882</u></b>	<b><u>8 845,938</u></b>	<b><u>17 877,535</u></b>
Rémunération du gestionnaire	1 209,791	2 422,749	1 286,253	2 527,417	5 107,870
Rémunération du dépositaire	302,451	605,695	321,566	631,861	1 276,982
Rémunération des distributeurs	2 722,025	5 451,172	2 894,063	5 686,660	11 492,683

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b><u>7 354,260</u></b>	<b><u>13 684,894</u></b>	<b><u>7 206,840</u></b>	<b><u>13 482,245</u></b>	<b><u>26 724,504</u></b>
Redevance CMF	302,451	605,695	321,566	631,861	1 276,982
Services bancaires et assimilés	957,448	957,448	853,885	853,885	1 255,687
Abonnement des charges budgétisées	6 094,361	12 121,751	6 031,389	11 996,499	24 191,835

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b><u>6 094,361</u></b>	<b><u>12 121,751</u></b>	<b><u>6 031,389</u></b>	<b><u>11 996,499</u></b>	<b><u>24 191,835</u></b>
Taxes	87,905	174,843	457,268	909,511	1 834,097
Frais bancaires	29,513	58,703	25,949	51,613	104,081
Publication BO CMF	325,306	647,038	325,306	647,038	1 304,800
Honoraires CAC	1 690,655	3 362,732	1 690,655	3 362,732	6 781,200
Frais AGO et publications	874,333	1 739,058	944,138	1 877,901	3 786,928
Jetons de Présence	2 493,151	4 958,904	1 994,521	3 967,123	8 000,000
Alpha mena	593,519	1 180,517	593,519	1 180,517	2 380,600
Autres (*)	-0,022	-0,044	0,032	0,064	0,129

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### 4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 106 411** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **9 901** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,57% de l'actif au 30 Juin 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Juillet 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

## BILAN

Arrêté au 30/06/2022 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>845 570,883</b>	<b>555 544,968</b>	<b>825 599,684</b>
	a- Actions et droits rattachés		2 932,908	88 357,665	90 272,193
	b- Obligations et valeurs assimilées		842 637,975	420 637,303	735 327,491
	c- Titres OPCVM		0,000	46 550,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>260 814,151</b>	<b>489 151,479</b>	<b>212 566,526</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		260 814,151	489 151,479	212 566,526
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.3</b>	<b>26,409</b>	<b>1 138,230</b>	<b>197,624</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 106 411,443</b>	<b>1 045 834,677</b>	<b>1 038 363,834</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>32 364,130</u></b>	<b><u>22 300,453</u></b>	<b><u>31 491,566</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	9 564,620	2 429,649	6 660,226
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	22 799,510	19 870,804	24 831,340
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>1 074 047,313</u></b>	<b><u>1 023 534,224</u></b>	<b><u>1 006 872,268</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>1 062 942,329</b>	<b>1 029 929,383</b>	<b>1 007 225,065</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>11 104,984</u></b>	<b><u>-6 395,159</u></b>	<b><u>-352,797</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		128,035	-8 905,261	-8 905,261
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 976,949	2 510,102	8 552,464
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>1 106 411,443</b>	<b>1 045 834,677</b>	<b>1 038 363,834</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 30 juin 2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>PR 1</b>						
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b>16 533,335</b>	<b>29 368,307</b>	<b>10 878,231</b>	<b>15 447,788</b>	<b>40 016,872</b>
Dividendes		133,705	133,705	4 960,374	4 960,375	4 960,375
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 399,630	29 234,602	5 917,856	10 487,413	35 056,497
<b>PR 2</b>						
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b>2 426,296</b>	<b>2 663,008</b>	<b>829,155</b>	<b>3 696,241</b>	<b>3 696,241</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>18 959,631</b>	<b>32 031,315</b>	<b>11 707,386</b>	<b>19 144,029</b>	<b>43 713,113</b>
<b>CH 1</b>						
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.8</b>	<b>-3 096,757</b>	<b>-6 571,297</b>	<b>-2 429,648</b>	<b>-4 972,808</b>	<b>-11 462,934</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>15 862,874</b>	<b>25 460,018</b>	<b>9 277,738</b>	<b>14 171,221</b>	<b>32 250,179</b>
<b>CH 2</b>						
<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.9</b>	<b>-6 655,190</b>	<b>-13 196,587</b>	<b>-5 943,399</b>	<b>-11 755,172</b>	<b>-23 650,328</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>9 207,684</b>	<b>12 263,431</b>	<b>3 334,339</b>	<b>2 416,049</b>	<b>8 599,851</b>
<b>PR 4</b>						
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-1 707,371</b>	<b>-1 286,482</b>	<b>189,366</b>	<b>94,053</b>	<b>-47,387</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>7 500,313</b>	<b>10 976,949</b>	<b>3 523,705</b>	<b>2 510,102</b>	<b>8 552,464</b>
<b>PR 4</b>						
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>1 707,371</b>	<b>1 286,482</b>	<b>-189,366</b>	<b>-94,053</b>	<b>47,387</b>
<b><u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u></b>		<b>-271,898</b>	<b>-31 610,587</b>	<b>-9 277,125</b>	<b>56 743,934</b>	<b>56 632,862</b>
<b><u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b>1 140,000</b>	<b>32 134,622</b>	<b>-1 693,824</b>	<b>-76 469,764</b>	<b>-73 867,964</b>
<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		<b>-174,851</b>	<b>-495,768</b>	<b>-249,869</b>	<b>- 1 492,609</b>	<b>- 1 582,663</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>9 900,935</b>	<b>12 291,698</b>	<b>-7 886,479</b>	<b>-18 802,390</b>	<b>-10 217,914</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 30 juin 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>9 900,935</u></b>	<b><u>12 291,698</u></b>	<b><u>-7 886,479</u></b>	<b><u>-18 802,390</u></b>	<b><u>-10 217,914</u></b>
a- Résultat d'exploitation	9 207,684	12 263,431	3 334,339	2 416,049	8 599,851
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-271,898	-31 610,587	-9 277,125	56 743,934	56 632,862
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 140,000	32 134,622	-1 693,824	-76 469,764	-73 867,964
d- Frais de négociation de titres	-174,851	-495,768	-249,869	-1 492,609	-1 582,663
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-187 722,112</u></b>	<b><u>54 883,347</u></b>	<b><u>-21 308,691</u></b>	<b><u>75 938,261</u></b>	<b><u>50 691,829</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>327 299,544</b>	<b>58 906,532</b>	<b>172 437,511</b>	<b>173 505,391</b>
- Capital	0,000	306 400,000	55 600,000	162 600,000	163 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	17 586,623	3 161,218	10 829,588	10 890,505
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	3 312,921	145,314	-992,077	-985,114
<b>b- Rachats</b>	<b>187 722,112</b>	<b>272 416,197</b>	<b>80 215,223</b>	<b>96 499,250</b>	<b>122 813,562</b>
- Capital	174 200,000	253 400,000	75 200,000	90 500,000	115 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 234,345	14 897,626	5 621,975	6 767,541	8 233,450
- Régularisation des sommes distribuables	3 287,767	4 118,571	-606,752	-768,291	-619,888
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-177 821,177</b>	<b>67 175,045</b>	<b>-29 195,170</b>	<b>57 135,871</b>	<b>40 473,915</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>					
a- En début de période	1 251 868,490	1 006 872,268	1 052 729,394	966 398,353	966 398,353
b- En fin de période	1 074 047,313	1 074 047,313	1 023 534,224	1 023 534,224	1 006 872,268
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	11 699	9 427	9 860	8 943	8 943
b- En fin de période	9 957	9 957	9 664	9 664	9 427
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,868</b>	<b>107,868</b>	<b>105,912</b>	<b>105,912</b>	<b>106,807</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,23%</b>	<b>2,00%</b>	<b>-3,21%</b>	<b>-4,01%</b>	<b>-1,16%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2022**

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-06-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2022 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b><u>2 000,965</u></b>	<b><u>2 932,908</u></b>	<b><u>0,27%</u></b>
SFBT	187	2 000,965	2 932,908	0,27%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b><u>139 276,160</u></b>	<b><u>144 498,709</u></b>	<b><u>13,06%</u></b>
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	7 966,000	8 190,228	0,74%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	46 793,931	4,23%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	12 000,000	12 036,106	1,09%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	25 164,625	2,27%
CIL 2017 - 7.95%	500	10 000,000	10 188,186	0,92%
CIL 2018 - 10.6%	300	11 910,600	12 370,610	1,12%
HL 2017-3 8%	500	10 000,000	10 273,534	0,93%
HL 2018-1 8.3%	500	10 000,000	10 061,852	0,91%
TL 2018-1 CA T+2.3%	70	1 331,960	1 346,440	0,12%
TLF 2019 A 11.4%	200	8 067,200	8 073,197	0,73%
<b>BTA</b>		<b><u>37 380,000</u></b>	<b><u>37 844,044</u></b>	<b><u>3,42%</u></b>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,42%
<b>Emprunt national</b>		<b><u>631 182,616</u></b>	<b><u>660 295,222</u></b>	<b><u>59,68%</u></b>
EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	3 000	300 000,000	306 282,740	27,68%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	80 280,000	7,26%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	241 020,000	21,78%
EMP NAT T3 2021 CAT A 8,70%	3 550	31 182,616	32 712,482	2,96%
<b>Produits divers</b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,00%</u></b>
<b>TOTAL</b>		<b><u>809 839,741</u></b>	<b><u>845 570,883</u></b>	<b><u>76,42%</u></b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>Revenus des Actions</b>	<b><u>133,705</u></b>	<b><u>133,705</u></b>	<b><u>2 949,375</u></b>	<b><u>2 949,375</u></b>	<b><u>2 949,375</u></b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>2 011,000</u></b>	<b><u>2 011,000</u></b>	<b><u>2 011,000</u></b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b><u>16 399,630</u></b>	<b><u>29 234,602</u></b>	<b><u>5 917,856</u></b>	<b><u>10 487,413</u></b>	<b><u>35 056,497</u></b>
Revenus des obligations privées	15 585,316	27 211,083	4 702,775	8 063,127	30 160,057
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	814,314	2 023,519	1 215,081	2 424,286	4 896,440
<b>TOTAL</b>	<b><u>16 533,335</u></b>	<b><u>29 368,307</u></b>	<b><u>10 878,231</u></b>	<b><u>15 447,788</u></b>	<b><u>40 016,872</u></b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à 260 814,151 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	(1)	260 814,151	489 151,479	212 566,526	23,57%
<b>Total</b>		<b>260 814,151</b>	<b>489 151,479</b>	<b>212 566,526</b>	<b>23,57%</b>

(1) Les disponibilités au 30-06-2022 s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	260 814,151	489 151,479	212 566,526
<b>Total</b>	<b>260 814,151</b>	<b>489 151,479</b>	<b>212 566,526</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	1 078,593	1 078,593
Intérêts sur les avoirs bancaires	2 426,296	2 663,008	829,155	2 617,648	2 617,648
<b>TOTAL</b>	<b>2 426,296</b>	<b>2 663,008</b>	<b>829,155</b>	<b>3 696,241</b>	<b>3 696,241</b>

### 3.3 – Autres actifs :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>26,409</b>	<b>1 138,230</b>	<b>197,624</b>
	RS sur obligations	26,409	1 138,230	197,624

### 3.4 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>9 564,620</b>	<b>2 429,649</b>	<b>6 660,226</b>
	Frais de gestionnaire	1 372,634	1 097,718	1 146,964
	Frais de dépositaire	884,067	133,200	551,426
	Frais de distributeurs	7 307,919	1 198,731	4 961,836

### 3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>22 799,510</b>	<b>19 870,804</b>	<b>24 831,340</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 133,001	144,160	0,000
	Redevance CMF	95,552	79,598	85,577
	Charges à payer sur l'exercice encours	20 570,957	19 647,046	24 745,763

### 3.6 – Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2021</u></b>	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	306 400
* Nombre de titres émis	3 064
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	253 400
* Nombre de titres rachetés	2 534
<b><u>Capital au 30/06/2022</u></b>	
* Montant en nominal	995 700
* Nombre de titres	9 957
* Nombre d'actionnaires	59

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 s'élève à **67 175,045** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-06-2022 est de 9 957 contre 9 427 au 31-12-2021.

	<b><u>Mouvement sur le capital</u></b>	<b><u>Mouvement sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2021</u></b>	<b><u>1 007 225,065</u></b>	<b><u>1 007 225,065</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>306 400,000</u></b>	<b><u>306 400,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-253 400,000</u></b>	<b><u>-253 400,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>2 717,264</u></b>	<b><u>13 822,248</u></b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-31 610,587	-31 610,587
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	32 134,622	32 134,622
- Frais de négociation de titres	-495,768	-495,768
- Régularisation des sommes non distribuables	2 688,997	2 688,997
- Sommes distribuables		11 104,984
<b><u>Montant fin de période au 30/06/2022</u></b>	<b><u>1 062 942,329</u></b>	<b><u>1 074 047,313</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-06-2022 s'élèvent à 11 104,984 DT contre -6 395,159 DT au 30-06-2021 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Somme distribuables des exercices antérieurs	128,035	-8 905,261	-8 905,261
Résultat d'exploitation	12 263,431	2 416,049	8 599,851
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 286,482	94,053	-47,387
<b>Total</b>	<b>11 104,984</b>	<b>-6 395,159</b>	<b>-352,797</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>3 096,757</b>	<b>6 571,297</b>	<b>2 429,648</b>	<b>4 972,808</b>	<b>11 462,934</b>
Rémunération du gestionnaire	1 372,629	2 561,363	1 097,718	2 197,352	4 505,428
Rémunération du dépositaire	237,254	465,841	133,200	277,564	695,790
Rémunération des distributeurs	1 486,874	3 544,093	1 198,730	2 497,892	6 261,716

### 3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>6 655,190</b>	<b>13 196,587</b>	<b>5 943,399</b>	<b>11 755,172</b>	<b>23 650,328</b>
Redevance CMF	305,031	569,198	243,943	488,316	1 001,232
Services bancaires et assimilés	3,182	3,182	70,196	70,196	70,196
Abonnement des charges budgétisées	6 346,977	12 624,207	5 629,260	11 196,660	22 578,900

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>6 346,977</b>	<b>12 624,207</b>	<b>5 629,260</b>	<b>11 196,660</b>	<b>22 578,900</b>
Taxes	166,254	330,682	93,936	186,889	376,876
Frais bancaires	30,792	61,245	22,389	44,531	89,800
Publication BO CMF	325,306	647,038	350,387	696,924	1 405,400
Honoraires CAC	1 690,655	3 362,732	1 690,655	3 362,732	6 781,200
Frais AGO et publications	1 047,295	2 083,081	883,852	1 757,991	3 545,119
Jetons de Présence	2 493,151	4 958,904	1 994,520	3 967,123	8 000,000
Alpha mena	593,519	1 180,517	593,545	1 180,517	2 380,600
Autres	0,004	0,008	-0,024	-0,047	-0,095

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS**

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### 4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

A partir du 15 avril 2022 le taux des frais de distribution sont réduits de 0.9% TTC à 0.45% TTC de l'actif net par an à payer en faveur des distributeurs des titres de la SICAV, en application de la décision du Conseil d'Administration, réuni le 08 Mars 2022.